

**R 360 A – 24.06**

**Résolution du Conseil municipal de Vernier du 18 juin 2024**

relative à l'objet suivant :

**ABAISSONS MAINTENANT LA VALEUR LOCATIVE SOUS LE COULOIR DE BRUIT !**

le Conseil municipal, par 10 OUI, 8 NON et 11 abstentions,

**déclare :**

- 1 demander au Département des finances une adaptation de la valeur locative qui soit corrélée avec l'augmentation des nuisances sonores, aéroportuaires notamment ;
- 2 souhaiter une diminution significative de l'indexation de la valeur locative, a minima avec l'adaptation suivante :
  - a. de 0,9 actuellement à 0,7 ;
  - b. de 0,8 actuellement à 0,5 ;
  - c. de 0,7 actuellement à une exonération totale ;
- 3 demander la compensation intégrale des pertes fiscales induites en augmentant les rétrocessions du bénéfice de l'aéroport et en en attribuant une partie aux communes spécialement touchées par le bruit aéroportuaire ;
- 4 prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil.

